

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
COMMUNE DE SOUGÉ LE GANELON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRETÉ N° A20230123-002

**Interdiction de circulation et de stationnement
parking du cimetière rue du Pressoir**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),
-Vu, les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à l'occasion d'une cérémonie d'obsèques organisée le samedi 28 janvier, sur le parking du cimetière rue du Pressoir, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, seront rigoureusement interdits **du vendredi 27 janvier 2023 à 12h00 au samedi 28 janvier 2023 à 16h00**, sur le parking du cimetière rue du Pressoir.

Article 2 : Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fresnay sur Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sougé le Ganelon, le 23 janvier 2023.



Le Maire,
Philippe RALLU.